



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de
BAUDRIERES

71370 Saône et Loire

Séance du 07 décembre 2021

Président : M. Cédric DAUGE

Secrétaire de séance : Marie-Claire MULLIERE

Présents : Mmes Colette JODAR-TORRES – Marie-Claire MULLIERE – Sylvie BARTHELEMY – Sandrine AUGÉAT – Céline BESSONNAT – Sylvie SAUNIER

MM. Yves LOMBARD – Dominique BOUILLOUX – Cédric TISSOT - M Quentin D'ALASCIO

Absent excusé : Nathalie TISSOT – Sébastien LESSARD – Stéphanie GREMERET – Constance FINAS

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu du 7 septembre 2021. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, l'approuve.

M. le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : « adhésion au contrat groupe risques statutaires du centre de gestion ».

Adhésion au contrat groupe risques statutaires du centre de gestion

Le montant de la cotisation pour les risques statutaires, gérés par la SMACL Assurances, a beaucoup augmenté.

Après comparaison avec le contrat groupe assurance risque statutaire proposé par le centre de gestion, il apparaît qu'il serait plus attractif et intéressant de souscrire à cet organisme.

Vu la délibération numéro 20201201_DE09 du 1^{er} décembre 2020 donnant mandat au centre de gestion de lancer la consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux,

Le Conseil décide d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de AG2R Prévoyance GRAS SAVOYE pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL est de 4,2 % avec une franchise de 10 jours fermes sur la maladie ordinaire, en option, prise en charge des charges patronales à hauteur de 45 % et du supplément familial de traitement.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC est de 1,16 % avec une franchise de 10 jours fermes sur la maladie ordinaire, en option, prise en charge des charges patronales à hauteur de 33 % et du supplément familial de traitement.

Subvention téléthon

M. le Maire propose d'octroyer une subvention de 100 € pour le Téléthon, comme pour les années précédentes.

Le Conseil municipal valide.

Demandes diverses de subventions (DETR / CD71...)

M. le Maire expose aux membres du conseil les projets éligibles à des subventions du Conseil Départemental, DETR et autres pour l'année 2022, notamment l'aménagement de la voirie et la création d'un chemin piétonnier au hameau de Tenarre,

Le conseil autorise M. le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention dans le cadre de la programmation 2022 de l'appel à projet du département et de la Région et à signer tout document relatif à ces demandes.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2022

M. le Maire rappelle les tarifs de la redevance assainissement 2021 soit :

- 1.05 € le m3 d'eau consommés
- 0.15 € le m3 d'eau consommés reversés à la LEMA pour la modernisation des réseaux de collecte.

Il indique que le taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte applicable à toute facture d'eau émise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022 évolue et sera de 0,16 € le m3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- de valider l'augmentation de 0,01 € / m3 par rapport à l'année dernière, soit 0,16 € le m3,
- de conserver la redevance assainissement à 1.05€ le m3.

CONTRIBUTION FINANCIERE POUR LA MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil que depuis 2013, la commune de Baudrières a intégré le réseau intercommunal des médiathèques de L'Abergement-Sainte-Colombe, Saint-Christophe-en-Bresse et Saint-Germain-du-Plain.

Elle peut donc bénéficier d'un appui technique de la bibliothèque siège et notamment :

- d'aide à l'utilisation du logiciel de gestion de bibliothèque,
- d'animation du réseau
- de diverses assistances
- de programmation de projets culturels communs.

L'adhésion à la médiathèque intercommunale permet aux adhérents de la bibliothèque de Baudrières d'avoir à disposition en complément, de nombreux livres, documents sonores et abonnements divers.

A ce titre, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'allouer la somme de 770 € par an, pour participation aux frais de fonctionnement de la médiathèque intercommunale.

INDEMNITES TRESORIERE SENNECEY-LE-GRAND

Chaque commune a l'obligation d'allouer une indemnité pour la confection des documents budgétaires au receveur principal de sa trésorerie référente.

Le Conseil décide, selon le barème reçu de la trésorerie de Sennecey-le-Grand, d'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires à Mme Marie-France BERGER, pour un montant de 45,73 €.

PRECISIONS A APPORTER SUR LA DELIBERATION DU MARCHE DES TRANSPORTS SCOLAIRES GIRARDOT

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre du transport scolaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal BAUDRIERES – SAINT-VINCENT-EN-BRESSE – SAINT-ANDRE-EN-BRESSE, le marché, attribué en 2016 pour une durée de quatre ans, a atteint son terme au 31 août 2021 ; il y a donc lieu de prévoir son renouvellement pour une exécution à compter du 1er septembre 2021.

Après présentation des propositions reçues lors de l'appel d'offre, le Conseil municipal retient l'entreprise GIRARDOT pour ce marché, pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 août 2025, pour un montant total de 61 419,60 € (15 354 € par an) et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

ABANDON DE CONCESSION SUITE A EXHUMATION

M. le Maire évoque la situation d'une famille, précédemment domiciliée à Baudières, souhaitant procéder à l'exhumation d'un proche afin de l'inhumer à proximité de leur nouveau lieu de résidence.

Dans tous les cas, si une famille abandonne la concession, le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- De ne procéder à aucun remboursement sur la durée de validité restante de la concession,
- Par ailleurs, il incombe aux familles de réaliser les travaux nécessaires, permettant de laisser l'emplacement libre et vierge.

ATTRIBUTION DU MARCHE CHAUFFERIE BOIS

M. le Maire revient sur le projet d'aménagement d'une chaufferie bois au bourg de la commune. Après présentation des propositions reçues lors de l'appel d'offre, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, retient l'entreprise OUDOT INGENIERIE pour réaliser ce projet et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

REMBOURSEMENT DE FACTURES A UN ELU

M. le Maire informe le Conseil que dans le cadre d'achat de deux projecteurs et divers matériels nécessaires à l'aménagement du terrain de tennis communal, il a dû régler personnellement trois factures imputées à la commune.

Le conseil municipal autorise le remboursement de ces factures d'un montant total de 534,16 € au bénéfice de M Cédric DAUGE.

RPQS 2020

M. le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité de service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.

ADMISSIONS EN NON VALEUR

Les relances effectuées par la Trésorerie n'ayant pas abouti, le Conseil décide d'inscrire en non-valeur la somme suivante : 1268,94 €.

TARIFS GITE PERRUSSON

Le conseil valide les propositions et réflexions apportées :

- Saison haute sans chauffage (du 09/04/2022 au 30/09/2022) : 750 € la nuit, 3500 € la semaine, 750 € la nuit supplémentaire
- Saison haute avec chauffage (du 01/10/2022 au 06/01/2023) : 785 € la nuit, 3745 € la semaine, 785 € la nuit supplémentaire
- Saison basse avec chauffage (du 08/01/2022 au 08/04/2022) : 585 € la nuit, 2845 € la semaine, 585 € la nuit supplémentaire
- Location linge de lit (par personne) : 10 €
- Location linge de toilette (par personne) : 5€
- Forfait ménage : 450 €

CREATION D'UNE REGIE RECETTES CCAS

Afin de pouvoir encaisser les dons et bénéfices des diverses manifestations, il convient de créer une régie de recettes pour le CCAS de la commune.

Le conseil valide.

AUTORISATION A GERER ET PERCEVOIR LES LOYERS POUR M. LE MAIRE

Il avait été pris, lors de l'élection du maire, des délibérations fixant ses pouvoirs qui s'avèrent incomplètes. M. le Maire propose d'ajouter à ces délibérations le pouvoir de signer au nom de la commune les baux de location concernant les logements communaux et commerciaux et gérer et percevoir les loyers correspondants.

Le Conseil valide.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe le conseil des points suivants :

- le Tennis-Club de Baudrières adresse ses remerciements pour la mise en place de l'éclairage aux abords du terrain et la réalisation de divers travaux paysagers,
- de nouveaux rideaux d'éclairage ont été installés pour les fêtes,
- une autorisation a été donnée au nouvel agent technique de la communauté de commune, Mickaël SIMONET, afin qu'il puisse garer son véhicule de fonction momentanément sur un parking de la commune,
- une personne reviendra effectuer des heures de TIG, 3 semaines au mois de janvier,
- réorganisation du temps de travail de certains salariés, suite au retour à « temps complet » de Nathalie MAITRE,
- le devis de l'entreprise FAVRE pour la création d'un plancher permettant du stockage a été réactualisé à 6 813,36 €.
Le Conseil valide cette dépense pour 2022,
- point d'apport volontaire : les devis des entreprises Vendroux et Badot ont été validés, pour un montant respectif de 4 430,40 € et 4 832,68 €,
- Mme Caroline JACQUOT diversifie son activité,
- le café restaurant l'Embuscade est en vente,
- si la situation sanitaire le permet, les vœux du maire auront lieu le 8 janvier 2022 et le repas communal le 29 janvier 2022

Yves LOMBARD

- présente le site internet du gîte Perrusson : gite-perrusson.fr.
- fait le point sur l'avancée du bulletin municipal bientôt terminé et sur le logiciel dédié à la gestion du cimetière.

Marie-Claire MULLIERE :

- présente un tableau reprenant l'ensemble des frais d'aménagement liés au gîte Perrusson et précise que le budget prévu n'a pas été dépassé,
- fait un point sur le conseil d'école : il y aura des effectifs importants pour l'école maternelle à la rentrée. La classe CM1/CM2 a dû être fermée cause COVID et le niveau 3 du protocole sanitaire a été mis en place.
- présente 3 devis de l'entreprise de paysage S. DEVERS, validés par le Conseil :
 - . aménagement du parterre au pied de la sculpture d'épis de maïs : 3364 €
 - . taille de haie de charmille, arrachage et travaux divers à proximité du terrain de tennis : 2000 €
 - . aménagement devant la bibliothèque : 1500 €
- fait un point CCAS :
 - . le protocole sanitaire devra être renforcé lors du marché des producteurs du mois de décembre
 - . la 1^{ère} réunion de travail du conseil des jeunes a eu lieu
 - . confection et distribution de paniers pour les aînés avec des produits locaux
- informe du départ de la commune de Nelly HUGUENIN, bénévole à la bibliothèque, qui devra être remplacée,
- soumet la proposition faite par une association de St Vincent afin de mutualiser la journée citoyenne du 26 mars au niveau du RPI.

Sylvie BARTHELEMY :

- fait part au conseil de son inquiétude quant à la préservation du mobilier de jardin du gîte Perrusson. Des solutions seront étudiées pour pallier à ce problème.

Dominique BOUILLOUX :

- revient sur la vente de bois : 42 lots vendus sur 75
- dit que la vente de bois pour les extérieurs devra être avancée début décembre
- informe que 3 chênes ont été déracinés : 1 parcelle 12 et 2 parcelle 20. Un mail a été transmis à l'ONF pour le signaler et prévoir la vente
- fait un point sur l'élagage. Le plus urgent serait à prévoir route du Moulin, route de Baudrières direction Saint-Germain, route des Chevanys et Bruyères Janin.

Sandrine AUGÉAT :

- signale qu'il manque du matériel salle multi-activités (distributeur à savon et sèche-mains).
- demande à ce que les trous du chemin communal « Impasse de l'Etang de Tenarre » soient rebouchés.

Céline BESSONNAT :

- fait un compte rendu de la réunion SICED à laquelle elle a participé et informe que les cotisations vont augmenter.

Sylvie SAUNIER :

- informe le conseil de demandes qui lui ont été transmises d'installer plus de bancs le long du parcours sportif
- évoque le problème des déjections canines sur la pelouse de la structure d'accueil et du parcours sportif.

Cédric DAUGE, Maire

